

AVIS DU MAIRE

Commune de VOUNEUIL-SOUS-BIARD

Cet avis doit être transmis au service instructeur du Service Urbanisme de la CDA, au plus tard dans le mois suivant la réception en mairie de la demande de permis ou de certificat d'urbanisme opérationnel (CUB) et au plus tard dans les quinze jours pour une déclaration préalable ou un certificat d'urbanisme informatif (CUa).

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

PC 86297 21 X0053

Déposée en mairie le
30/12/2021

PAR	NOM EDF RENEUVELABLES FRANCE	PRENOM
HABITANT	ADRESSE 100 Esplanade du général de Gaulle Coeur Défense - Tour B 92932 PARIS LA DÉFENSE CÉDEX	REFERENCE CADASTRALE (SECTION ET NUMERO) ZN0014 ZN0015 ZN0016 ZN0017
POUR UN PROJET SITUE A	ADRESSE DU TERRAIN LES COURLIS	SURFACE DU TERRAIN 151360

COURRIER ARRIVÉ

10 JAN. 2022

1. AVIS SUR LE PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT

Autorisations d'Urbanisme

SITUATION DU PROJET	Disposition d'urbanisme : Zone(s) :
LOTISSEMENT ZAC	
APPRECIATIONS DES RISQUES	Y-a-t-il à proximité des bâtiments générant des nuisances ?
	Le terrain est-il situé dans un secteur à risques ?
HISTORIQUE	Le terrain est-il issu d'une plus grande propriété ?
	Si oui, nombre de détachements constatés depuis 10 ans :

2. EQUIPEMENTS DESSERVANT LE TERRAIN

Observations

2. EQUIPEMENTS DESSERVANT LE TERRAIN		Observations
EQUIPEMENTS PUBLICS	<input type="checkbox"/> desservi <input type="checkbox"/> non desservi	
EAU POTABLE	<input type="checkbox"/> desservi <input type="checkbox"/> non desservi	
ASSAINISSEMENT EAUX USEES	<input type="checkbox"/> desservi <input type="checkbox"/> non desservi	
ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES	<input type="checkbox"/> desservi <input type="checkbox"/> non desservi	
ELECTRICITE	<input type="checkbox"/> desservi <input type="checkbox"/> non desservi	
VOIRIE PUBLIQUE	<input type="checkbox"/> desservi <input type="checkbox"/> non desservi	
VOIRIE PRIVEE	<input type="checkbox"/> desservi <input type="checkbox"/> non desservi	
SECURITE INCENDIE	<input type="checkbox"/> desservi <input type="checkbox"/> non desservi	

3. PARTICIPATIONS D'URBANISME

Le Projet sera assujéti aux participations suivantes :

PVR (Art L 332-11-1)

Délibération d'institution :
Délibération spécifique au projet :
Montant :

PAE (Art L 332-9)

Délibération :
Montant :

EQUIPEMENT PROPRE (Art L 332-15-3)

joindre l'accord du demandeur

EQUIPEMENT PUBLIC EXCEPTIONNEL (ART L 332-9)

PARTICIPATION DU CONSTRUCTEUR EN ZAC (ART 331-4)

AUTRE

A préciser :

4. AVIS SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION

GESTION DES EAUX PLUVIALES

Utiliser les codes prédéfinis des prescriptions types

ASPECT EXTERIEUR ET ABORDS

ACCES

Les conditions d'accès sont-elles satisfaisantes ?

oui non

Observations :

AIRES DE STATIONNEMENT

AUTRES

5. AVIS DU MAIRE

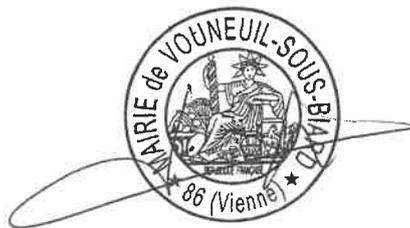
Favorable
 Défavorable

DATE

- 5 JAN. 2022

OBSERVATIONS

LE MAIRE



Par délégation du Maire,
L'adjointe,
Sonia Bennani